

Objectifs de l'Atelier d'échanges
sur
la mise en œuvre et l'évaluation
de mécanismes de PSE
à Madagascar

(Une synthèse des T d R de l'Atelier proposé par les organisateurs)

Une Définition (parmi d'autres)

- Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont des instruments incitatifs pour la **conservation de la nature** ou de la **qualité de l'environnement** dont le principe général est:
 - la **rétribution** d'un individu ou d'un groupe (en argent ou en nature)
 - Pour **maintenir** un écosystème ou **améliorer** un paramètre environnemental
 - à cause de la **contribution de cet écosystème ou cet environnement au bien-être de la société** (rendre un SE)
 - Le caractère **volontaire** de la transaction et le **contrôle** du SE
- La « nouveauté » consiste donc à payer **directement** pour la conservation (de la biodiversité , de la qualité de l'eau, du carbone séquestré, de la beauté scénique...) plutôt que mettre en œuvre des activités socio-économiques censées permettre, ou encourager indirectement la conservation.

La diversité des PSE

- Dans la réalité des projets mis en œuvre dans différents pays, les dispositifs PSE donnent lieu à une typologie diversifiée et à différentes formes et adaptations plus ou moins éloignées de leur conception théorique.
- A Madagascar, le concept de PSE a émergé au cours de la mise en œuvre de la troisième phase du Plan d'Action Environnementale (PAE) consacrée notamment à la pérennisation de l'action environnementale
- Actuellement, les projets de types PSE mis en œuvre portent sur :
 - la protection des ressources en eau (eau potable ou pour la production d'électricité durable),
 - la préservation de la biodiversité
 - et les initiatives REDD+ pour la protection du carbone séquestré dans les forêts.

Un constat

- La théorie ne dit pas tout, comment faire, et comment faire « mieux »
- Ces projets se sont toutefois développés sans cadre légal spécifique et avec une implication variable de l'Etat. Il n'existe pas de cadre de suivi-évaluation spécifique de ces dispositifs et de leurs impacts.

Objectifs de l'Atelier

1. Des échanges entre acteurs, chercheurs, institutionnels...

- **Des échanges (d'informations, de point de vue, de connaissances, de projets..)**
- **visant à partager les expériences de construction, de mise en œuvre et d'évaluation de mécanismes de PSE à Madagascar.**

2. Une analyse collective d'expériences

- **revenir sur les PSE (pilotes, ou non) à Madagascar :**
 - dans quel cadre juridique et institutionnel ?
 - quelles expériences de mise en œuvre ?
 - quels points forts/faibles
 - et quels débats en cours dans ce domaine et dans sa mise en œuvre ?

3. Des ateliers pour identifier des critères et d'indicateurs de Suivi-Evaluation adaptés au contexte des PSE malgaches

- **Co-définir des critères de suivi-évaluation des dispositifs PSE mis en place à Madagascar**
- **Formuler des recommandations pour établir un cadre juridique et institutionnel plus favorable à la mise en place, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de ces PSE**
- **Participer à une orientation du cadrage (politique/stratégie) de PSE à Madagascar**